



# Bilan d'activité



2009



P 4 Introduction

P 6 Soutenir les collectivités

Mettre en place un assainissement de qualité  
Le cas particulier des sites isolés  
Former

P 14 Mieux connaître, comprendre et préserver les milieux guyanais

Photographie du tissu industriel guyanais  
Bilan du SDAGE 2009  
Préserver la biodiversité aquatique  
Suivre la qualité des cours d'eau, pour agir et prévenir

P 20 Des moyens pour agir

Des moyens financiers qui commencent à s'établir  
Perspectives

P 21 Sensibiliser les générations futures

Journée mondiale des zones humides  
Éducation au développement durable  
Concours Sololiya 2009  
Perspectives

P 22 Bilan financier



*L'Office continue de s'installer dans le paysage guyanais. Il étoffe ses missions, affirme sa position auprès des partenaires et développe ses propres projets.*

2009 est le début de l'expectative d'une autonomie financière. En effet, les redevances, votées depuis déjà la fin de l'année 2007, se sont traduites en 2009 par une première année de recettes. Certes, elles ne permettent pas aujourd'hui à l'Office de fonctionner seul, mais c'est un premier pas, qui suivit d'autres permettra à l'Office de s'étoffer.

Ce geste traduit la participation de tous les usagers à la protection des milieux aquatiques et à une gestion durable de la ressource en eau. Il permet aussi d'obtenir le soutien de partenaires financiers tels que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou la Direction Régionale de l'Environnement.

*Trois séances du Conseil d'administration se sont tenues en 2009, au cours desquelles les dossiers suivants ont été présentés :*

## 2 avril 2009

- Bilan d'activités 2008
- Vote du Compte Administratif 2008
- Affectation des Résultats
- Vote du Budget 2009
- Programme d'actions 2009
- Conventions de partenariat
- Modification du règlement intérieur

## 29 juin 2009

- Approbation du régime d'aides et mise en place de la commission d'attribution des aides

- Choix d'un scénario de taux de redevances sur l'eau
- Mise en place de la redevance pollutions diffuses au titre de la loi de finances 2009
- Mise en place de la commission d'appel d'offres
- Décision modificative n°1

## 5 novembre 2009

- Décision modificative N°2
- Approbation définitive des taux des redevances



# Soutenir les collectivités

S'appuyant sur les missions propres des offices, l'Office de l'Eau de la Guyane a organisé ses activités autour de deux pôles majeurs:

- le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrage (CAMO)
- l'étude et le suivi de la ressource en eau (ERSE)

Le pôle CAMO a initié une démarche lui permettant de se structurer en **service d'assistance technique**. A cause de la faiblesse de ses moyens humains et techniques, mais surtout de par sa volonté d'être un organe fédérateur dans le domaine de l'eau, des partenariats forts ont été recherchés. L'assistance technique s'est construite autour de deux axes :

- *le soutien aux collectivités et aux professionnels*
- *la formation*



# Mettre en place un assainissement de qualité

## *Étude préalable au schéma départemental de gestion des déchets d'assainissement et de potabilisation*

Cette étude a été lancée en fin d'année 2008 par une présentation officielle aux différents acteurs institutionnels de l'assainissement en Guyane (communes, exploitants, services de l'Etat, ...). Elle a pour objectif d'élaborer un outil de gestion et de planification du traitement et de valorisation des boues de stations de dépuración et des matières de vidange, notamment.

Les différentes filières de traitement et de valorisation qui pourraient être mises en

place en Guyane sont basées sur la connaissance approfondie de la qualité et de la quantité des gisements. Ainsi, une évaluation qualitative et quantitative minutieuse a été réalisée. De même une prospection était demandée.

### ***Il en ressort pour la Guyane la production actuelle suivante :***

- 800 TMS/an de boues issues de l'assainissement collectif,
- 490 TMS/an de matières de vidange,
- 450 TMS/an de boues de potabilisation.

Il convient de se féliciter de la forte implication des acteurs, notamment du monde agricole intéressé par les débouchés finaux des déchets.

*Cette étude se poursuit en 2010 avec l'élaboration de différents scénarii de filières en fonction du secteur géographique.*

*Montant de la tranche ferme:*  
77 000 €

*Plan de financement :*  
ONEMA 45%  
ADEME 36%  
OEG 19%

## *Elaboration d'une charte pour un assainissement de qualité en Guyane*

En parallèle à l'étude préalable, un groupe de travail animé par l'Office de l'Eau et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat s'est constitué autour des vidangeurs afin de les associer aux décisions qui seront prises dans le cadre de l'élaboration d'un futur schéma départemental de gestion des déchets.

Ce groupe s'était fixé comme objectif d'aboutir à la rédaction d'une charte de bonnes pratiques, basée sur les conclusions finales de l'étude.

Mais l'avancement de l'étude n'ayant pas encore permis d'aboutir aux scénarii de filières, il a été difficile de mobiliser sur l'année entière les acteurs concernés.

Toutefois, l'Office de l'Eau et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ont maintenu leurs présences auprès des vidangeurs afin de continuer la sensibilisation.

## *Mise en place de l'autosurveillance*

Dans le champ commun de leurs compétences, l'Office et la Police de l'Eau ont défini un

partenariat ayant pour objet la mise en oeuvre d'un programme d'actions d'intérêt commun, sur lequel ils mobilisent conjointement leurs compétences et leurs ressources.

Ce programme a porté entre autres pour l'année 2009 sur la mise en place de l'autosurveillance des ouvrages collectifs et non collectifs d'assainissement des eaux usées.

Cette dernière consiste à assurer le suivi des rejets et du fonctionnement des systèmes d'assainissement. Elle est imposée par la législation (arrêté du 22 juin 2007). Son objectif est de mesurer le débit et les concentrations de substances recherchées de manière à évaluer un flux.

Les résultats obtenus permettent ainsi aux maîtres d'ouvrage et à leurs exploitants de réaliser le bilan de l'autosurveillance. Les flux entrant et sortant sont calculés et permettent de vérifier les rendements épuratoires de la station.

### ***Deux actions ont été réalisées conjointement :***

- la formation technique en autosurveillance des maîtres d'ouvrage et de leurs exploitants.
- l'expertise technique des dispositifs de traitement des eaux usées.



Au mois de mai 2009, un technicien du SATESE du Jura a été mandaté afin de dispenser une formation à l'autosurveillance. Cette dernière doit permettre d'aider concrètement les maîtres d'ouvrage et leurs exploitants à s'approprier les outils réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de l'autosurveillance de leurs dispositifs de traitement.

Toutes les communes, ayant la compétence assainissement collectif, ont été conviées. Ont répondu présents : Awala-Yalimapo, Régina, la CCCL, Kourou, Maripa-Soula, Sinnamary, Iracoubo ainsi que les deux exploitants locaux, la SGDE et la CIE.

Cette action s'est traduite en fin d'année par l'élaboration et la validation des manuels d'auto-surveillance des stations exploitées par la SGDE : Kourou, Mana, Saint-Laurent-du-Maroni, Sinnamary.

Quant à l'étude d'expertise technique des dispositifs de traitement des eaux usées de la Guyane lancée au deuxième semestre 2009, elle s'inscrit à la fois dans la mission d'assistance technique que se donne l'Office et dans un cadre réglementaire litigieux.

En effet, il convient de rappeler que l'Europe n'acceptera plus les déclassements en non-conformité pour des raisons d'insuffisance du nombre d'analyses.

***L'étude doit donc permettre de :***

- auditer les équipements d'auto-surveillance existants.
- en cas d'absence de ces derniers, établir les conditions de mise en œuvre de l'auto-surveillance (emplacement et caractéristiques des préleveurs, débitmètres, canal de comptage, ...).
- élaborer un avant-projet sommaire des travaux de mise en conformité de la station visitée.

*Il n'existe pas de SATESE en Guyane, mais cette étude est une première étape vers la mise en place d'un service d'assistance technique aux communes dans le domaine de l'assainissement. Elle permet à la fois une connaissance exhaustive du parc d'assainissement collectif de la Guyane et un accompagnement des communes pour la mise en œuvre de l'autosurveillance.*

**Montant des  
deux actions:  
70 390 €**

**Plan de financement :**  
FEDER 36%  
FEADER 41%  
OEG 23%

# Le cas particulier des sites isolés

## *Accompagner l'équipement des sites isolés en unités de production adaptées*

Dans le cadre de sa mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau, l'Office de l'Eau de la Guyane se propose d'aider les communes à équiper les populations rurales et isolées en équipements de type pompes à bras et en réservoirs de récupération d'eau de pluie. A ce titre, il a sollicité le bureau d'études NBC pour une étude d'identification des besoins en récupération d'eau de pluie sur la Guyane. Cette étude lui permet de structurer ses interventions dans le temps et dans l'espace (avec une planification pluriannuelle et des secteurs clairement définis).

**Les objectifs de cette étude sont les suivants :**

### *Phase n°1*

Réalisation d'un diagnostic auprès de sept communes (*Apatou, Awala-Yalimapo, Grand Santi, Papaïchton, Maripa-Soula, Mana, Saint-Laurent-du-Maroni*).

**La réalisation d'un diagnostic** auprès des 7 communes identifiées afin de connaître leurs projets en eau potable.  
**L'évaluation du nombre** de familles à équiper en concertation avec les communes.

**La consultation des différentes** administrations afin d'avoir leur approche des zones définies.

### *Phase n°2*

Elaboration d'un planning prévisionnel d'installations des dispositifs de récupération d'eau de pluie.

**L'évaluation du budget** prévisionnel intégrant les divers coûts par poste de dépense.

**La proposition de scénarii** de montage financier.

Les communes de Saint-Laurent du Maroni et de Mana ne souhaitent pas s'impliquer dans le projet de récupération d'eau de pluie sur leur territoire. En effet, le secteur étudié se trouvait en périphérie de la zone urbaine pour lequel ces deux communes ne souhaitent pas s'engager pour l'instant.

**Ainsi, en 2009, l'Office de l'Eau a participé au financement de 70 réservoirs, équipant des familles installées à Maripa-Soula, Papaïchton et Awala-Yalimapo.**



**Montant de l'opération  
7 700 €  
Plan de financement :  
OEG 100%**

*Les cinq autres communes, dont certaines ont déjà expérimenté dans certains campous ce dispositif, sont très motivées à poursuivre les installations pour leur population actuellement non desservie en eau potable.*

Communes	Nombre de familles équipées	Participation OEG	Pourcentage
<b>Année 2009</b>			
Maripa-Soula	60	10 000,00€	26,0%
Papaïchton	4		
Awala-Yalimapo	10	5 180,00€	86,6%
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>15 180.00€</b>	<b>34,1%</b>

*Etablissement de modalités fonctionnelles de gestion de maintenance des installations collectives en sites isolés de Guyane*

Toujours dans cette position d'assistance aux communes, l'Office s'est engagé, avec le service des Equipements Ruraux de la DAF, dans la réalisation d'une étude innovante de socio-ingénierie. L'enjeu final est d'élaborer un cahier méthodologique que

doivent s'approprier les communes lorsqu'elles mettent en place un projet d'infrastructures publiques d'eau potable et d'assainissement.

En 2009, après avoir recensé les attentes et les besoins de la population de Favard et en concertation avec elle, la réflexion a porté sur le choix des équipements publics d'eau potable et d'assainissement. De même les charges financières de ce choix pour les villageois ont été scrupuleusement étudiées.

Pour mémoire, le village Favard est situé dans le périmètre de compétence de la CCCL en ce qui concerne la production et la distribution d'eau potable.

Mais il est situé en zonage d'assainissement non collectif. Aussi, le traitement des eaux usées est de l'entière responsabilité des habitants.

Cette étude qui devait être clôturée en huit mois se poursuit. En effet, elle est révélatrice des difficultés que rencontre un projet devant prendre en compte des acteurs ayant parfois des objectifs et des priorités divergentes. De plus, de nombreux aléas climatiques et techniques liés à toute étude « terrain » ont perturbé son déroulement. Il convient également de souligner que le village Favard n'a pas été épargné par les conséquences désastreuses de la distribution d'une mauvaise qualité d'eau, ce qui a été un facteur

momentané de démobilitation. Cependant, malgré et peut-être à cause de ces difficultés, l'expérience se révèle enrichissante.

Favard étant constitué d'une population Palikur dont le mode de vie tend à se rapprocher de celui des habitants d'une zone urbaine, il conviendrait de reproduire cette étude sur une autre population en zone rurale ou site isolé afin d'enrichir les préconisations du cahier méthodologique.

*Montant de l'opération*  
23 970 €

*Plan de financement :*  
FIDOM 50%  
Caisse de Dépôts &  
Consignation 40%  
OEG 10%



# Former

## *Elaboration d'un plan de formation à destination des agents communaux*

Les communes isolées de la Guyane sont confrontées au problème de la gestion et de la maintenance de leurs équipements publics d'eau potable et d'assainissement. Le manque de formation des agents communaux assurant les interventions quotidiennes de premier niveau combiné au manque d'appropriation par les populations locales des infrastructures d'eau potable et d'assainissement se traduit notamment par des dysfonctionnements récurrents dans la production et la distribution de l'eau potable dans ces communes. Face à ces constats, l'Office de l'Eau, en partenariat avec la DAF, l'ARS et le CNFPT, a lancé en 2009 une étude d'identification des besoins en formation des agents communaux des sites isolés.

Durant la première phase, un travail d'enquête approfondie mené auprès des responsables et du personnel des collectivités et des différentes administrations a permis un recensement exhaustif des besoins et attentes en formation du personnel des collectivités concernées vis-à-vis des problématiques et difficultés rencontrées dans le cadre de l'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement en sites isolés. La seconde phase doit permettre d'élaborer un programme pluriannuel de formation ciblé à destination du personnel en charge de l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement en sites isolés.

*Une fois ce programme validé, il servira de base au partenariat envisagé entre l'OEG et le CNFPT pour la mise en œuvre de sessions de formation auprès du personnel ciblé.*

*Coût objectif de l'opération*

**29 600 €**

*Plan de financement :*

**ONEMA 57%**

**OEG 43%**

## Mieux connaître, comprendre et préserver les milieux guyanais

*En 2009, les actions lancées par l'Office dans le cadre du pôle étude et suivi des ressources en eau, se trouvent être des réponses à la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau en Guyane (suivi physico-chimique des eaux douces de surface) et la déclinaison de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (bilan du SDAGE).*

*Ce sont des actions importantes, en terme d'ampleur et de résultats attendus. Certaines se poursuivront en 2010. D'autres, engagées les années précédentes, se sont vues finalisées.*



# Photographie du tissu industriel guyanais

Dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE, le BRGM avait mis en avant des lacunes concernant les rejets produits par les industriels. De ce constat et d'une volonté d'améliorer la connaissance des pollutions non domestiques présentes sur le bassin, l'Office a engagé une action dans ce sens fin 2008. Le bureau NBC a donc été mandaté pour :

- inventories et quantifier les produits phytosanitaires utilisés en Guyane
- à partir des informations récoltées auprès des industriels du département, fournir une estimation des pressions sur les milieux aquatiques. L'activité minière n'a pas été intégrée à cette étude, pour

des raisons d'adaptation de la méthodologie utilisée.

Des difficultés ont été rencontrées quant à la collecte des données concernant les pollutions agricoles. La mise en place, pendant la réalisation de l'étude, de la redevance pollution diffuse, a réorienté l'étude sur les pollutions d'origine industrielle.

*Les données devant ressortir de l'étude seront disponibles au 2ème trimestre 2010, lors de l'analyse des déclarations.*

Le travail auprès des industriels a reposé sur l'utilisation du Tableau des Estimations Forfaitaires (TEF).

Outil développé par les Agences de l'Eau, il permet, à partir de quelques données simples, d'évaluer la pression

exercée par le rejet d'une industrie sur le milieu dans lequel il se déverse. Les différentes activités présentant des rejets sont classées par *activités polluantes*. Une *grandeur caractéristique* a été associée à chacune des activités polluantes.

*L'appréciation de cette grandeur permet d'obtenir une estimation de la pollution produite selon 11 paramètres.*

Une première étape a donc consisté à l'envoi de près de 150 questionnaires afin de définir l'activité de l'entreprise interrogée et l'utilisation faite de l'eau. Par la suite, 50 sites pertinents ont été visités. Des renseignements concernant les quantités d'eau utilisées, la mise en place de systèmes de traitement,... ont aussi été collectés.

## Bilan du SDAGE 2009

L'ensemble de ces résultats a fait l'objet de la création d'une base de données. Celle-ci sera retravaillée début 2010, afin d'en faire un outil ergonomique et répondant aux besoins précis de l'Office de l'Eau.

### *Montant de l'opération*

40 670 €

### *Plan de financement :*

ONEMA 60%

Office 40%

Le SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, est un document de planification créé par loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Il fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau.

Le 1<sup>er</sup> SDAGE de la Guyane a été adopté en 2000 et un premier bilan en a été dressé en 2006.

2009 est l'année d'approbation du nouveau SDAGE révisé, qui fixe les orientations en matière de politique de l'eau jusqu'en 2015.

Afin de conclure correctement le 1<sup>er</sup> SDAGE, une mise à jour du bilan de 2006 a été réalisée.

Un travail de recensement auprès des acteurs a fait ressortir 273 nouvelles actions depuis 2006, soit un total de 485 entre 2000 et 2009.

Un bilan thématique, géographique et financier a été réalisé.

*Le rapport final a été édité et est disponible sur le site internet de l'Office de l'Eau.*

### *Montant de l'opération*

16 970 €

### *Plan de financement :*

ONEMA 40%

Office 60%



# Préserver la biodiversité aquatique

Dans un souci de maintien de la biodiversité, il est nécessaire de pouvoir identifier à l'échelle d'un bassin versant ou d'un sous-bassin, certains secteurs à partir desquels les autres tronçons perturbés de cours d'eau vont pouvoir être « ensemencés » en espèces piscicoles et participer ainsi au respect du bon état écologique. Ces secteurs dénommés réservoirs biologiques vont jouer le rôle de pépinière, de « fournisseur » d'espèces susceptibles de coloniser une zone appauvrie du fait d'aménagements et d'usages divers. Ces zones sont définies comme « réservoirs biologiques » par l'article R.214-108 du code de l'environnement.

En Guyane, trois zones sont inscrites à ce jour comme réservoirs biologiques pressentis dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.). Elles ont préalablement été identifiées car présentant des caractéristiques propres et des enjeux liés à leur richesse biologique et aux usages qui peuvent se déployer sur ces zones.

Une étude de caractérisation du milieu, des espèces et de leurs éthologies, des habitats, a été lancée, qui doit permettre de déterminer la pertinence du classement de deux de ces zones :

- le bassin versant de la crique Arataï : classée en bon état avec un objectif 2015 mais aval en Risque de Non Atteinte du Bon Etat Ecologique (R.N.A.B.E.) avec dérogation à 2027.
- le bassin versant de la crique Portal : RNABE mais partie amont du bassin versant avec objectif 2015 (aval avec dérogation à 2021).

*Les conclusions de l'étude seront disponibles fin 2010-début 2011.*

## *Montant de l'opération*

102 625 €

## *Plan de financement :*

ONEMA 49%

DIREN 49%

Office 2%

## Suivre la qualité des cours d'eau, pour agir et prévenir



Dans le cadre de la DCE, un contrôle de surveillance de l'état des eaux de surface doit être mis en œuvre, avec pour objet principal de disposer d'un suivi des milieux aquatiques sur le long terme et de donner une image de l'état général des masses d'eau.

Les caractéristiques du contrôle de surveillance ont été définies au niveau national par la circulaire DCE 2006/16 du 13/07/06, celles du réseau de sites de référence par la circulaire DCE 2004/08 du 23/12/04.

Grâce au soutien de l'ONEMA, l'Office a pu prendre en charge cette année la campagne de suivi physico-chimique des eaux douces de surface.

Ainsi, 53 stations réparties sur l'ensemble du bassin et représentatives des cours d'eau ont été échantillonnées en période sèche, entre septembre et décembre.

Les échantillons d'eau et de sédiments collectés ont été analysés pour différents paramètres :

- chimie générale : pH, température, DCO, azote, phosphore, ...
- micropolluants minéraux
- pesticides

Au total, plus de 300 éléments ont été recherchés, dont certains pour la 1<sup>ère</sup> fois en Guyane.

*La synthèse des résultats sera présentée dans la publication des données sur l'eau 2009.*



*Montant de l'opération*

299 972 €

*Plan de financement :*

ONEMA 100%

**Perspectives:**

- pérenniser le réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles
- bancariser les données collectées

## Des moyens pour agir

### *Des moyens financiers qui commencent à s'établir*

Approuvée depuis la fin de l'année 2007, la redevance prélèvement a pu être effectivement mise en place en 2009. Le premier trimestre a donc été largement occupé par la réalisation des déclarations, leur envoi et le traitement des retours. Au final, près de 130 déclarations adressées pour une recette atteignant presque 250 000 €.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, la redevance pour pollution diffuse a été mise en place (disposition de la loi de finance de 2009, modifiant l'art. L.213-10-8 du Code de l'Environnement), avec un taux progressif sur les années 2009 à 2011.

Des négociations courent depuis maintenant

3 ans concernant la faible contribution du barrage de Petit Saut aux recettes des redevances. Devant l'impact écologique qui résulte de cette installation sur le bassin versant du Sinnamary, le code de l'environnement a donc été modifié (art. L. 213-14-2), multipliant par 3 le taux maximal applicable pour la redevance obstacle sur les cours d'eau (et d'autant la recette escomptée).

Lors du dernier conseil d'administration, un nouveau vote a permis l'augmentation progressive des taux pour prélèvement pour l'AEP et les activités économiques entre 2010 et 2013 et la mise en place de la redevance pollution agricole.

#### **Perspectives:**

- mettre en place les redevances pour pollution domestique et non domestique et modernisation des réseaux de collecte
- aboutir à une convention d'objectif avec EDF
- poursuivre la mise en place des aides aux communes et opérateurs publics et privés

## *Journée mondiale des zones humides*

À l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides (2 février), l'Office de l'Eau a travaillé, sous l'égide du PNR, avec les étudiants de la licence professionnelle de l'université. Une série de diaporamas a été réalisée et proposée au public sous forme de 4 mini-conférences du 10 février au 10 mars.

## *Education au Développement Durable*

L'Office est intervenu auprès des enseignants dans le cadre du stage d'éducation au développement durable, organisé par le Rectorat du 18 février au 7 mars, sur le thème

de l'eau. Le but de ces journées est de préparer les enseignants aux projets qui peuvent être réalisés dans les classes, en leur apportant de manière conjointe les informations nécessaires sur le thème traité et en réalisant un travail pédagogique.

## *Concours Sololiya 2009*

L'édition 2009 du concours Sololiya, sur le thème «Et si la solution c'était nous !», avait pour objectif de réaliser une action en faveur de la protection de l'eau. L'Office de l'Eau, partenaire et membre du jury s'est donc rendu dans les établissements scolaires afin de pouvoir évaluer le travail réalisé par les enfants.

### **Perspectives:**

- être acteur lors des manifestations organisées autour du thème de l'eau
- lancer le site internet de l'Office

# Bilan financier

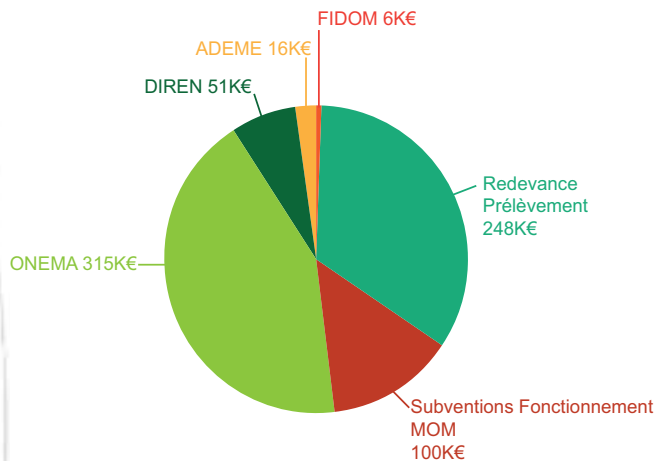
Total recettes : 736 k€

## Redevances

2009 marque la première année de recettes, avec la redevance prélèvement.

## Subventions

Le Ministère de l'Outre-mer apporte son soutien au fonctionnement de l'Office. De nombreux partenaires se sont aussi engagés dans les études menées.



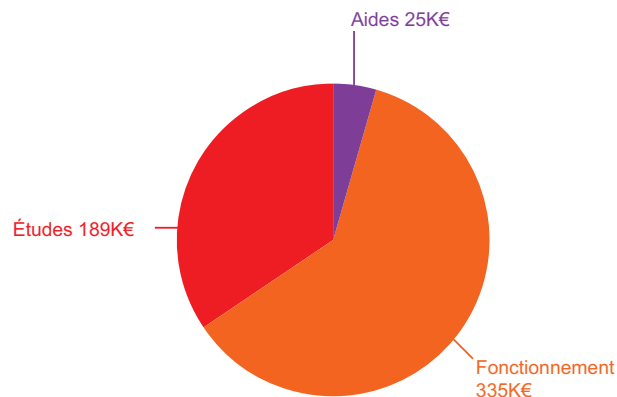
Total dépenses : 549 k€

## Études

L'ensemble des études pour lesquelles des financements ont été obtenus en 2009 ne seront finalisées et donc soldées qu'en 2010.

## Aides

Les premières aides ont été accordées aux communes et opérateurs privés, dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention de l'Office.







47 rue du 14 Juillet  
97300 CAYENNE  
Tél: 0594 30 52 92  
Fax: 0594 30 70 74  
[officedeleau-guyane@orange.fr](mailto:officedeleau-guyane@orange.fr)